



BAROMÈTRE DE LA SINISTRALITÉ

Façade bois



Avant-propos

SMABTP a analysé toutes les fiches sinistres remplies par les experts mandatés par les assureurs et compilées dans une base gérée par l'Agence qualité construction (AQC) au cours des années 2015 à 2020.

Notre travail porte ici sur les cas où SMABTP est assureur DO ou quand un sociétaire SMABTP est mis en cause au titre de sa responsabilité décennale.

Les sinistres les plus fréquemment observés au cours des années 2015 à 2020 sont regroupés par catégorie d'ouvrages sur laquelle porte la réclamation, soit plus de 26 000 dossiers de sinistres réglés dont le montant est compris entre 1 800 euros et 140 000 euros. L'analyse est ensuite réalisée par SOCABAT GIE pour identifier les causes réelles des pathologies.

Pour ce qui concerne les métiers du bois au sens large, l'analyse de la sinistralité s'est portée sur la mise en oeuvre de structures bois tels les ossatures, les planchers, les charpentes bois, les façades, les menuiseries extérieures bois et bois/alu.

Ce sont ces ouvrages qui concentrent le plus de dossiers avec des coûts de réparation les plus significatifs pour les assureurs. Ce document est une synthèse du travail réalisé.



SOMMAIRE

C - FAÇADE BOIS 4

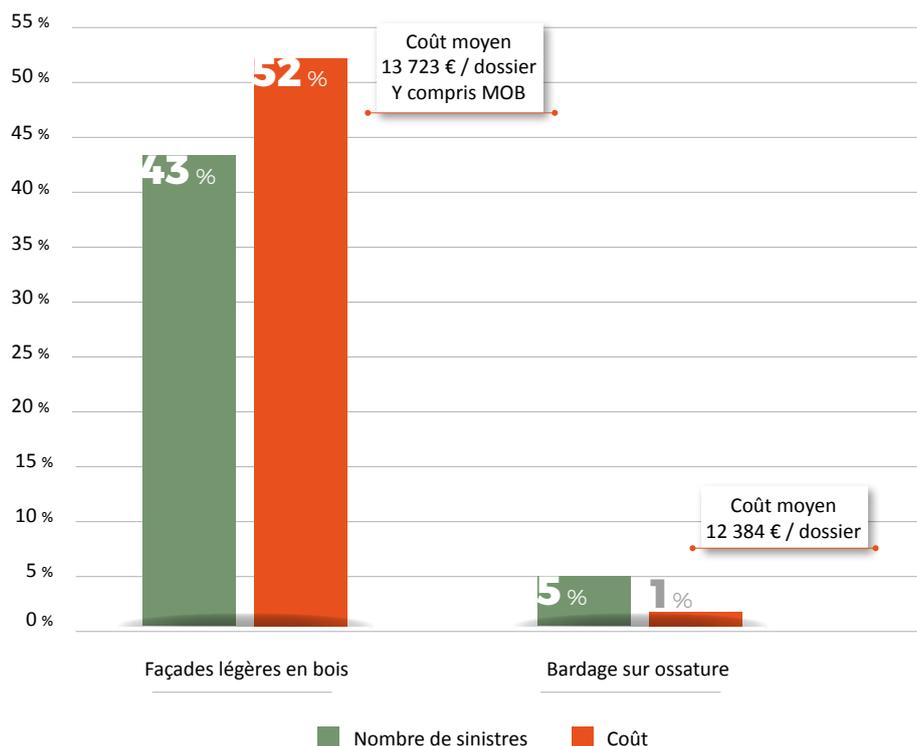


C1. Façade légère en bois 5

C - FAÇADE BOIS

Les façades légères en bois représentent 43 % des dossiers sinistres de façades légères tous matériaux confondus (métal, bardage, verre, autres, ...) pour un coût moyen de **13 723 €**. Ce qui est supérieur au cout moyen d'un sinistre autre façade légère qui est de **11 400 €**.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE STRUCTURE BOIS ÉTUDIÉS



Quels sont les désordres observés ?



C.1 Façade légère en bois

(comprenant les maisons à ossature bois)

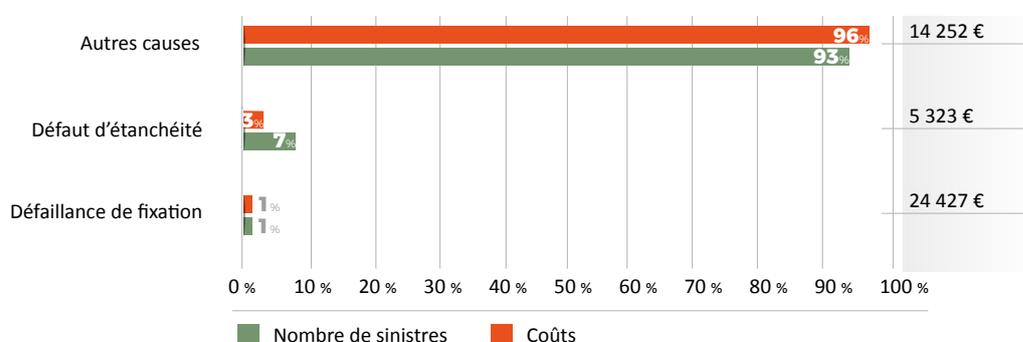


58 % des sinistres indemnisés sont dus à des défauts d'étanchéité à l'eau

Le coût moyen d'un sinistre est de **5 542 €**



LES CAUSES



Les origines des désordres

AUTRES CAUSES – MISE EN ŒUVRE	DÉFAUT D'ÉTANCHÉITÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Absence de bande préformée de type Compriband entre menuiseries extérieures et isolant bois en tableau • Existence de désaffleures entre panneaux isolants fibres bois • Joints entre panneaux isolants bois remplis sur chantier à la mousse polyuréthane : dilatations différentielles • Défaut de protection d'isolant fibres de bois sur chantier • Non-respect de la règle 1/3 – 2/3 notamment en plafond de MOB (toiture terrasse) • Mise en œuvre d'une seule couche d'isolant au lieu de 2 en pose croisée : présence de ponts thermiques importants aux joints • Utilisation de matériaux à Sd trop faible (résistance de diffusion à la vapeur d'eau) - confusion entre pare vapeur et frein vapeur – utilisation inadaptée de pare vapeur hygro-variable 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de traitement efficace aux jonctions de toutes les interfaces avec l'ITE • Défaut d'étanchéité par mise en œuvre de simple joint au silicone (menuiserie) • Jonction menuiseries : absence de disposition de remontées de seuil de menuiseries (rejingot, garde à l'eau). Entrées d'eau touchant doublages bois ou murs bois • Absence de protection en tête des habillages, (gonflement de panneaux CTBX support de lame de bardage) • Insuffisance de débords d'ourlet zinc en rive d'étanchéité devant assurer la protection d'éléments de façade • Migration d'eau en arrière de costière supportant les relevés d'étanchéité • Défaut de fixation des couvertines du bâtiment • Dégradation d'isolant formant pare pluie par passages d'eau au travers des joints creux entre panneaux de bardage



AUTRES CAUSES – MISE EN ŒUVRE	DÉFAUT D'ÉTANCHÉITÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Discontinuité (absence, déchirures, scotchage, percement pour accrochage de paroi plâtre ou pour passage de gaine...) de pare vapeur notamment aux points singuliers • Réduction de l'épaisseur de l'isolation (encombrement) • Absence de pare pluie entre maçonnerie et MOB • Défauts d'exécution de certaines jonctions en acrotère : pénétrations d'eau ponctuelles dans l'épaisseur du mur (pourrissement, développement de champignons) • Non-respect de la garde à l'eau en pied d'ossature bois • Défauts d'exécution de sorties des ventilateurs individuels : dégradations panneaux OSB au droit des grilles de sorties, absence de pièce spécifique de raccordement des gaines souples sur le panneau OSB, (air chaud et humide rejeté et injecté dans l'épaisseur du mur à l'arrière de panneaux OSB) 	<ul style="list-style-type: none"> • Infiltrations provenant de chéneau de versant de couverture, et formant protection de l'arase supérieure du mur ossature bois (dégradations intérieures multiples) • Infiltrations dans la paroi de façade MOB, dans les murs à ossature bois par fourreaux électriques provenant de systèmes de panneaux photovoltaïques • Infiltrations dans mur à ossature bois par l'interruption du bardage au droit d'extrémités saillantes de balcons béton, • Infiltrations dans mur à ossature bois au droit de poutres en relevé, support de balcons en pénétration dans le bardage, support de séparatifs de balcons • Défaut d'étanchéité au niveau de pannes mis en œuvre (recouvrements, blessures, sens...) sur murs/modules ossatures bois préfabriqués • Assise des pieds de murs à ossature bois reposant directement sur dalle en béton • ITE sans réservation de soubassement sur ossatures bois (remontées capillaires et mouillage isolant)

AUTRES CAUSES – CONCEPTION

- Usage non conforme de bardeaux de bois : utilisés en couverture au lieu d'usage vertical (exposition difficile et imprégnation par l'eau, altération rapide)
- Défaut de respect de côte de plan. Structure bois en étage en retrait de quelques cm de la structure béton en RDC, rétention d'eau, reprise d'humidité du bois. Défaut de débordement (absence de débord) des madriers bois de la maçonnerie béton
- Baies conçues dans systèmes de renvoi d'eau en tête, extrémités des traverses basses ou des seuils non protégées (traverse basse ne passant pas sous le tableau en bois)
- Conception défailante d'appuis. Désolidarisation d'appuis de menuiseries, à l'origine collés. Développement de champignons

